

PREFET DU VAL DE MARNE

PREFECTURE

DIRECTION DES RELATIONS AVEC LES COLLECTIVITES TERRITORIALES BUREAU DES ELECTIONS ET DES ASSOCIATIONS

ARRÊTÉNº 2014/ 6283

instituant les bureaux de vote dans la commune de CHARENTON LE PONT à compter du 1^{er} mars 2015

Le Préfet du Val de Marne Chevalier de la Légion d'Honneur Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le Code électoral et notamment les articles L.17 et R.40;

Vu le décret n°2014-171 du 17 février 2014 portant délimitation des cantons dans le département du Val-de-Marne ;

VU l'arrêté n°2013/2421 du 12 août 2013 instituant les bureaux de vote dans la commune de CHARENTON LE PONT à compter du 1^{er} mars 2014 ;

Vu l'avis du Maire en date du 4 juillet 2014 ;

Sur proposition du Secrétaire général de la préfecture ;

ARRÊTE

<u>Article 1</u> - L'arrêté n°2013/2421 du 12 août 2013 instituant les bureaux de vote dans la commune de CHARENTON LE PONT est abrogé à compter du 1^{er} mars 2015.

<u>Article 2</u> - A compter du 1^{er} mars 2015, les électeurs de la commune de CHARENTON LE PONT sont répartis entre les bureaux de vote suivants :

......

Canton n° 5 (Charenton-le-Pont)

Bureau n°1 - Espace Toffoli - 12, rue du Cadran

Bureau n°2 - Hôtel de Ville - 48, rue de Paris

Bureau n°3 - Ecole maternelle des 4 Vents - 24, rue Gabriel Péri

Bureau n°4 - Ecole Aristide Briand - 1, avenue Jean Jaurès

Bureau n°5 - Ecole Aristide Briand - 2, place Aristide Briand

Bureau n°6 - Ecole Aristide Briand - 2, place Aristide Briand

Bureau n°7 - Ecole Aristide Briand - 4, rue Anatole France

Bureau n°8 - Ecole maternelle Conflans - 26, rue de Conflans

Bureau n°9 - C.E.S. la Cerisaie - 19, rue de la Cerisaie

Bureau n°10 - C.E.S. la Cerisaie - 19, rue de la Cerisaie

Bureau n°11 - Ecole primaire Valmy - 3, rue de Valmy

Bureau n°12 - Ecole maternelle Valmy - 2, rue de Valmy

Bureau n°13 - Ecole maternelle Port aux Lions - 4, rue du Port aux Lions

Bureau n°14 - Ecole maternelle Port aux Lions - 4, rue du Port aux Lions

Bureau n°15 - Ecole maternelle Cerisaie - 4, rue des Bordeaux

Bureau n°16 - Ecole primaire Robert Desnos - 1, rue Robert Grenet

Bureau n°17 - Ecole Maternelle Valmy - 2, rue de Valmy

Bureau n°18 - Ecole primaire Pasteur - 1,rue Jean Moulin

Bureau n°19 - Espace Toffoli - 12, rue du Cadran

Bureau n°20 - Ecole primaire Pasteur - 1, rue Jean Moulin

<u>Article 3</u> - A compter du 1^{er} mars 2015, le bureau centralisateur de la commune, quel(s) que soi(en)t le ou les scrutins considéré(s) est le bureau suivant :

Bureau n°1 - Espace Toffoli, 12 rue du Cadran

Article 4 - Le périmètre géographique affecté à chaque bureau de vote figure en annexe du présent arrêté qui prend effet à compter du 1^{er} mars 2015.

<u>Article 5</u> - Les dispositions du présent arrêté ont un caractère permanent. En cas de modification(s), sur proposition du Maire, un nouvel arrêté pourra éventuellement être pris ; celui-ci devra être notifié au Maire avant le 31 août de l'année considérée ; il s'appliquera le 1^{er} mars suivant et sera pris en compte pour l'établissement des listes électorales entrant en vigueur à cette date.

<u>Article 6</u> - Les Français établis hors de France (article L.12 du code électoral) et les militaires (article L.13 du code électoral) seront inscrits sur la liste électorale du 1er bureau de vote de la commune.

<u>Article 7</u> - Les mariniers et les membres de leurs familles habitant à bord (article L.15 du code électoral) pourront sans condition de résidence être inscrits sur la liste électorale du 1^{er} bureau de vote de la commune de *Villeneuve-Saint-Georges*.

<u>Article 8</u> - Les personnes sans domicile fixe (article L.15-1 du code électoral) seront inscrites sur la liste électorale du bureau de vote de la commune à l'intérieur des limites duquel est situé l'organisme d'accueil.

<u>Article 9</u> - Pour toute élection, un avis publié par le Maire fera connaître aux électeurs les locaux où ils seront appelés à prendre part au vote. Cet avis devra, en particulier, indiquer les rues rattachées à chaque bureau de vote, conformément au présent arrêté.

<u>Article 10</u> - Le Secrétaire général de la préfecture et le Maire de la commune sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Fait à Créteil, le 2 1 JUIL. 2014

Copie certifiée conforme à l'original Par délégation, le Chef de bureau

Michel DUPUY

Pour le Préfet et par délégation Le Sous-préfet à la Ville Secrétaire Général Adjoint

Hervé CARRERE

PERIMETRE GEOGRAPHIQUE DES BUREAUX DE VOTE Ville de Charenton-le-Pont Période allant du 1^{er} mars 2015 au 28 février 2016

1er BUREAU - ESPACE TOFFOLI 12, rue du Cadran

Rue Victor Hugo

côté pair du 2 au 36 côté impair du 25 au 31

Place Ramon Rue du Cadran Rue du Maréchal Juin Rue Robert Schuman

2ème BUREAU - HOTEL DE VILLE 48 rue de Paris

Place de Valois Rue de Paris Rue de la Mairie Rue du Séjour Quai des Carrières Rue Gabrielle

côté impair du 35 au 67

Place Henri IV
Rue Marty
Rue de l' Abreuvoir
Rue du Pont
Place Arthur Dussault
Rue de Sully

du 1 au 19 (numéros pairs et impairs se suivent) côté impair du 25 à 43 côté pair du 24 à 52

3ème BUREAU - ECOLE MATERNELLE DES 4 VENTS 24 Rue Gabriel Péri

Rue Gabriel Péri

Rue de Paris

côté pair du 2 au 48

côté impair du 1 au 33

Villa des 4 Vents

Avenue du Mal de Lattre de Tassigny

Allée de Navarre

côté impair du 1 au 19

4ème BUREAU - ECOLE ARISTIDE BRIAND 1 Avenue Jean Jaurès

Rue Thiebault Rue du Parc

Avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny côté impair à partir du 21 jusqu'au 45

Rue de la République

Rue du Bac

Avenue de Gravelle

numéros 74 et 75

5ème BUREAU - ECOLE ARISTIDE BRIAND 2 Place Aristide Briand

Place Aristide Briand Rue du Général Leclerc Rue de Paris Rue Alfred Savouré Villa des Fleurs Rue Labouret

Rue des Ormes

côté pair du 50 au 66

6ème BUREAU - ECOLE ARISTIDE BRIAND 2 Place Aristide Briand

Rue Guérin Avenue Jean Jaurès Avenue de Stinville Rue Victor Basch Rue d'Estienne d'Orves Avenue de Gravelle

Nº 70 et 73

7 ème BUREAU - ECOLE ARISTIDE BRIAND 4 Rue Anatole France

Rue Anatole France

Avenue de Gravelle

Rue de Paris

Rue Camille Mouquet

côté pair du 32 au 68

côté impair du 33 au 69

côté pair du 68 au 104

côté pair du 20 au 26

côté impair du 31 au 33

8 ème BUREAU – ECOLE MATERNELLE CONFLANS 26 rue de Conflans

Rue des Bordeaux

côté pair du 38 au 46

Rue Camille Mouquet

côté impair du 41 au 45 côté pair du 2 au 18

côté impair du 1 au 29

côté pair du 24 au 62

côté impair du 23 au 33

Rue Nocard

Rue de Verdun

Rue de Conflans

côté pair du 2 au 22

côté impair du 1 au 39

Rue de Paris

Rue Jeanne d'Arc

côté impair du 105 au 135

9 ème BUREAU - CES 19 rue de la Cerisaie

Rue Paul Eluard Villa Saint-Pierre Rue Victor Hugo

côté impair du 1 au 23B

10 ème BUREAU - CES 19 rue de la Cerisaie

Rue des Bordeaux

côté impair du 19 au 33 côté pair du 2 au 28

Rue Jean Pigeon Rue Saint Pierre Rue de la Cerisaie

11 ème BUREAU - ECOLE PRIMAIRE VALMY 3 rue de Valmy

Avenue de Gravelle côté pair du 2 au 30

côté impair du 1 au 31

Rue de Paris côté pair du 118 au 178

côté impair du 163 au 203

Rue de Valmy côté pair du 18 au 26

côté impair du 19 au 27

Place des Marseillais

Rue Marcelin Berthelot

côté pair

12 ème BUREAU - ECOLE MATERNELLE VALMY 2 rue de Valmy

Rue Marius Delcher

Rue du Petit Château Rue de Valmy

côté pair du 2 au 16

côté impair du 1 au 17

Allée des Tilleuls

Avenue Winston Churchill

Rue Marcelin Berthelot

côté impair

13 ème BUREAU - ECOLE MATERNELLE PORT AUX LIONS 4 rue du Port aux Lions

Place Bobillot

du 1 au 34

Avenue de la Liberté

côté pair du 2 au 4 bis

Square Henri Sellier Terrasse Le Nôtre

14ème BUREAU - ECOLE MATERNELLE PORT AUX LIONS 4 rue du Port aux Lions

Rue de l'Arcade

Quai de Bercy

Rue de l'Entrepôt

Rue Escoffier

Rue du Port aux Lions

Rue Robert Kessler

Rue Necker

Place Bobillot

du 35 au 37

15 ème BUREAU - ECOLE MATERNELLE CERISAIE 4 rue des Bordeaux

Rue des Bordeaux Quai des Carrières Ile Martinet Villa Bergerac

côté impair du 1 au 17 du 20 au 80 (n° pairs et impairs)

16 ème BUREAU - ECOLE PRIMAIRE ROBERT DESNOS 1 rue Robert Grenet

Place de l'Europe
Place Henri d'Astier
Jardin du Cardinal de Richelieu
Rue Etienne Méhul
Avenue du Général de Gaulle
Rue Robert Grenet
Villa Le Marin
Rue de l'Hérault
Rue du Nouveau Bercy

17 ème BUREAU - ECOLE MATERNELLE VALMY 2 rue de Valmy

Rue de Paris

côté impair du 137 au 161

côté pair du 106 au 116

Avenue de la Liberté

côté pair du 6 au 26 côté impair du 1 au 25

Place de la Coupole Rue Fragonard

Rue de Verdun

côté impair du 41 au 43

côté pair du 24 au 28

Rue du Général Chanzy Rue Félix Langlais

18ème BUREAU – ECOLE PASTEUR 1, rue Jean Moulin

Allée Ronsard Rue Pasteur Rue Jean Moulin Rue du Séminaire de Conflans Rue des Bordeaux

côté impair du 35 au 39 côté pair du 30 au 36

19^{ème} BUREAU – ESPACE TOFFOLI 12, rue du Cadran

Rue Arthur Croquette Rue de Conflans

côté impair du 1 au 21 côté pair du 2 au 22

Rue Gabrielle

côté impair du 1 au 23

côté pair du 2 au 22

Rue de Paris

côté impair du 69 au 103

20^{ème} BUREAU – ECOLE PASTEUR 1, rue Jean Moulin

Rue de l'Archevêché Rue du Président Kennedy